



PORT DE PLAISANCE
DE LA ROCHELLE

1^{ère} opération de dragage des sédiments non immergeables en vue de leur traitement sur la plateforme de valorisation de la Repentie

3 zones exclues de l'autorisation de dragage d'entretien du Port de plaisance en raison de la qualité des sédiments pour 28 000m³ de sédiments à traiter

- Bassin des Chalutiers : 20 000m³ (2019 et 2020)
- Zone située à la sortie du pluvial de Marillac : 4 000m³ (2021)
- Zone située devant la sortie de l'aire de carénage : 4 000m³ (2021)

Autorisation de dragage du 1^{er} février 2018

Marché de dragage et de transport des sédiments attribué à l'entreprise CDES

Diagnostic sédimentaire pour le Bassin des Chalutiers réalisé en juillet 2018

Relevés bathymétriques octobre 2018

Début des opérations de dragage en janvier 2019





PORT DE PLAISANCE
DE LA ROCHELLE

Méthodologie de l'opération de dragage des sédiments non immergeables



Janvier 2019 : 5 semaines de travaux

Dragage mécanique avec une pelle sur ponton

Chargement de barges flottantes étanches

Transfert des sédiments à l'aide de pousseurs vers le poste de reprise à terre

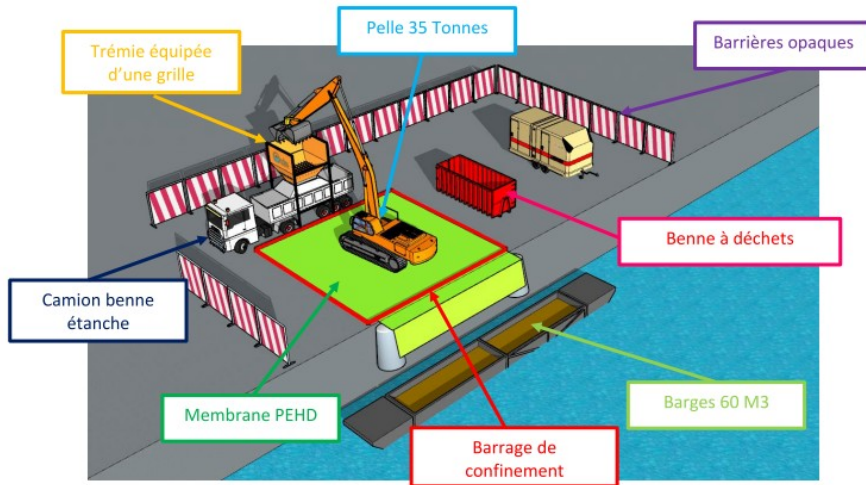
Mesure de turbidité durant les travaux





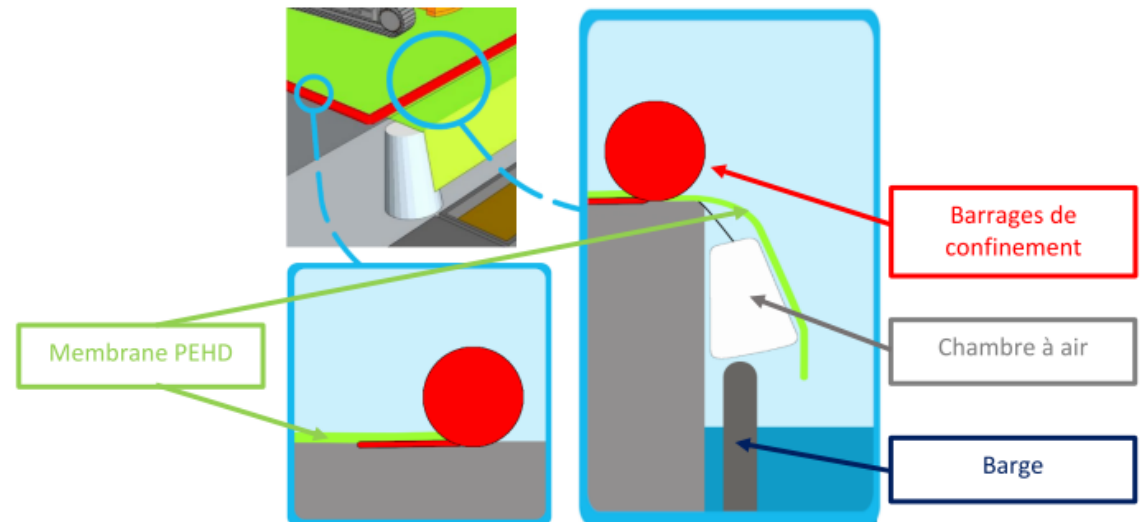
PORT DE PLAISANCE
DE LA ROCHELLE

Méthodologie de l'opération de dragage des sédiments non immergeables



Atelier de transbordement

Reprise des sédiments à l'aide d'une pelle grand bras
Chargement direct des camions ou des bassins tampon
Mise en place de dispositif de confinement sans risque de faire tomber les sédiments sur le sol



Fixation dispositif de confinement

Méthodologie de l'opération de dragage des sédiments non immergeables

Transfert routier des sédiments par camions à benne étanche vers le centre de traitement de la Repentie

